

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

SOMMAIRE

03

Edito

04

Les missions

05

L'équipe

06

Le budget

09

L'activité

10

La communication

12

Les projets internes

16

Les projets inter-URPS

20

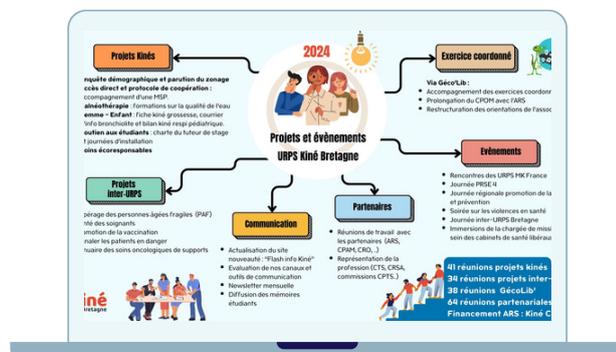
Représentation dans les instances

23

Accompagnement vers l'exercice coordonné

24

Evènements



Une année d'actions en image

ÉDITO

Chers confrères,

L'année 2024 a été une année intense et structurante pour notre profession en Bretagne. Ce rapport d'activité témoigne de l'engagement constant de l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne pour défendre nos intérêts, renforcer notre place dans le parcours de soins et accompagner l'évolution de nos pratiques.

L'aboutissement des travaux liés au zonage, défini par l'avenant 7, est le fruit d'un dialogue constructif avec l'ARS. Ils ont intégré à titre informatif les IFMK Bretons et les ordres des kinésithérapeutes. Grâce à notre implication dans ces discussions et une volonté partagée avec l'ARS de Bretagne, l'adaptation maximale de 2,5 % de la population a été mise en œuvre, et nous continuerons à œuvrer pour des ajustements, prenant en compte les réalités du terrain.

Sur le plan financier, nous avons bénéficié d'une augmentation de la CURPS, permettant de compenser deux années de baisse et de consolider notre capacité d'action. Cette évolution nous a également permis de renforcer la part consacrée aux projets, en réduisant la part allouée à l'administratif, afin de dédier davantage de ressources aux initiatives concrètes en faveur de la profession.

L'année a aussi été marquée par notre engagement dans l'accompagnement des masseurs-kinésithérapeutes vers l'exercice coordonné, avec un soutien maintenu au suivi des CPTS et à l'association GECO lib'. Cependant, celle-ci a rencontré des difficultés en raison de problèmes de ressources humaines, ce qui a impacté sa capacité à assurer pleinement ses missions. Cela nous a demandé un investissement important en temps et en suivi. L'année 2025 devrait permettre la réalisation d'un audit et ouvrir de nouvelles perspectives pour améliorer son fonctionnement et optimiser son rôle dans l'accompagnement des professionnels.

Par ailleurs, nous avons poursuivi notre investissement dans des projets importants comme l'accès direct, la santé des soignants, l'éco-responsabilité des soins, le soutien aux étudiants (charte du tuteur de stage et journée d'installation), les fiches outils (courrier d'information bronchiolite et bilan kiné respiratoire pédiatrique et la kiné et grossesse) ainsi que l'amélioration de notre communication,

Notre présence dans les instances régionales s'est intensifiée, permettant de faire entendre la voix des kinésithérapeutes libéraux dans des débats pour notre exercice et notre avenir. Enfin, nos actions d'information et de sensibilisation, ainsi que notre communication auprès de la profession, témoignent de notre volonté de renforcer la cohésion et la visibilité de notre métier.

Ce bilan positif est le fruit d'un travail collectif, d'une équipe engagée et de votre soutien. Nous continuerons à porter haut les valeurs et les ambitions de notre profession, avec la conviction que chaque action menée aujourd'hui contribue à façonner l'avenir de la kinésithérapie libérale en Bretagne.

Merci à toutes et tous pour votre engagement.

Franck ADRIAN
Président de l'URPS Kiné Bretagne

LES MISSIONS

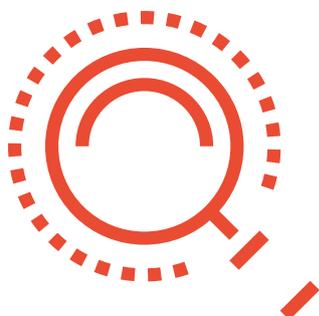
Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) sont des associations Loi 1901 créées par la loi « HPST » du 21 juillet 2009.

L'URPS Kiné Bretagne représente les 4756 kinés libéraux Bretons dont 542 remplaçants et contribue notamment :

- A la préparation et à la mise en œuvre du **projet régional de santé** (PRS) ;
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du **Schéma Régional d'Organisation des Soins** (SROS) ;
- A l'organisation de **l'exercice professionnel**, notamment en ce qui concerne la permanence et la continuité des soins, ainsi que les nouveaux modes d'exercice ; des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- A la mise en œuvre des **contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens** avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons et les pôles de santé, ou les contrats ayant pour objectifs d'améliorer la qualité et la coordination des soins ;
- Au déploiement et à l'utilisation des **systèmes de communication et d'information partagés** ;
- A la mise en œuvre du **développement professionnel continu** (DPC).

Les missions des URPS sont précisées à l'article R.4031-2 du Code de la santé publique.

LA MAISON DES URPS



Le siège social de l'URPS Kiné Bretagne se situe à la Maison des URPS au 13 E Boulevard Solférino, 35000 RENNES.

La Maison des URPS est constituée sous la forme d'une SEP (Société en participation) avec le soutien financier des URPS Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes et Pharmaciens libéraux de Bretagne.

Une chargée de gestion, Marie-Jeanne BIGNAUX, en assure l'administration.

L'ÉQUIPE

• Le bureau



Franck ADRIAN
Président



Sterenn HOUEL
Vice-présidente



Mickaël MEUROU
Trésorier



Rozenn LAURENT
Secrétaire



Serge COLOMBEL
Vice-trésorier



Pascale FILLION
Vice-secrétaire

• Les membres



Agnès AUBERT



Antoine CANO



Chiraz ROY



Olivier DARTOIS



Adeline KERVAREC



Maxime LE GAL



Tristan MARECHAL



**Anne-Marie
BOURDEAU**



**Jean-Yves
CHANSOU**



**Marc-Antoine
POTIN**



**François-Xavier
SALMON**



Yves TIMONNIER

• La chargée de mission



Pauline HUBERT BRÉHIN

- *Matthieu SAINT CAST, démissionnaire, remplacé par Chiraz ROY*
- *Marie-Laure MAUVOISIN, démissionnaire, remplacée par Jean Luc CAILLIBOTTE, également démissionnaire, remplacé par Anne-Marie BOURDEAU*
- *Didier BEDEL, démissionnaire, remplacé par Antoine CANO*
- *Elena LE COLLEN, démissionnaire, remplacée par Arnaud ENTEM, également démissionnaire et remplacé par Yves TIMONNIER*

LE BUDGET

Voici la section dédiée aux finances et à la comptabilité de l'URPS MKLB : cet espace vise à vous fournir une transparence totale sur nos résultats financiers, nos activités économiques, ainsi que sur la poursuite de certaines initiatives déjà engagées et le lancement de nouvelles actions.

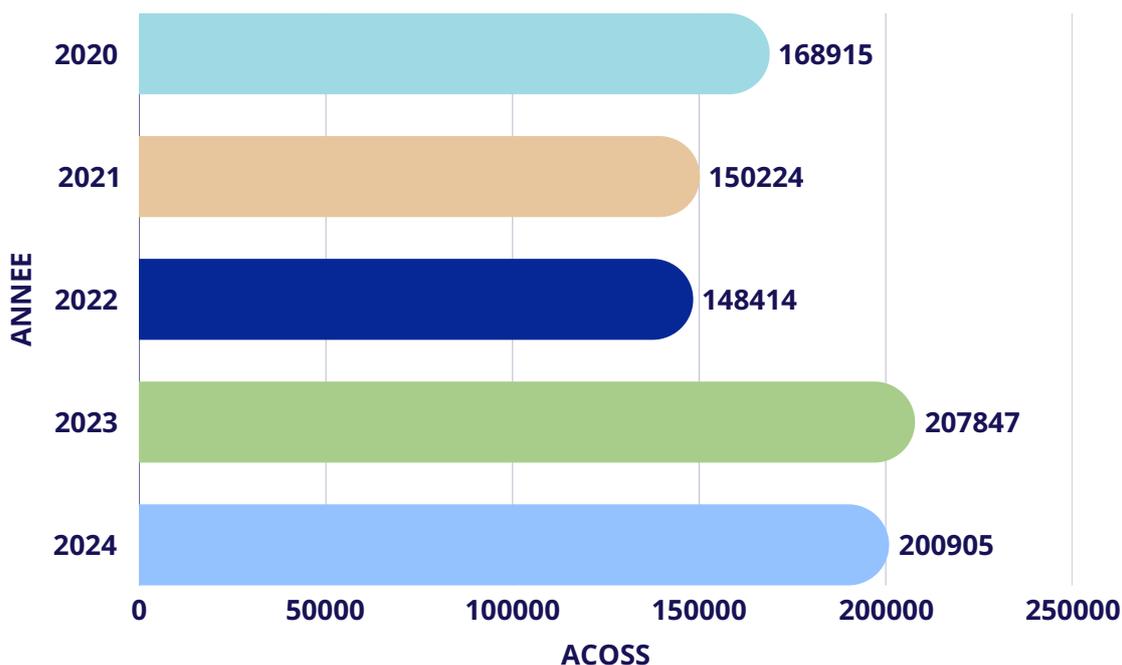
Historique des Dotations 2020-2024

Évolution des Dotations Reçues

Depuis 2020, l'URPS Kiné Bretagne a constaté des variations significatives dans les dotations reçues chaque année. En 2024, nous continuons à être financés par la cotisation obligatoire prélevée par l'URSSAF (CURPS) sur le revenu des kinésithérapeutes libéraux bretons.

Le graphique ci-dessous illustre ces fluctuations annuelles, mettant en lumière une forme de stabilisation entre les 2 dernières années.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU VERSEMENT DE LA CURPS



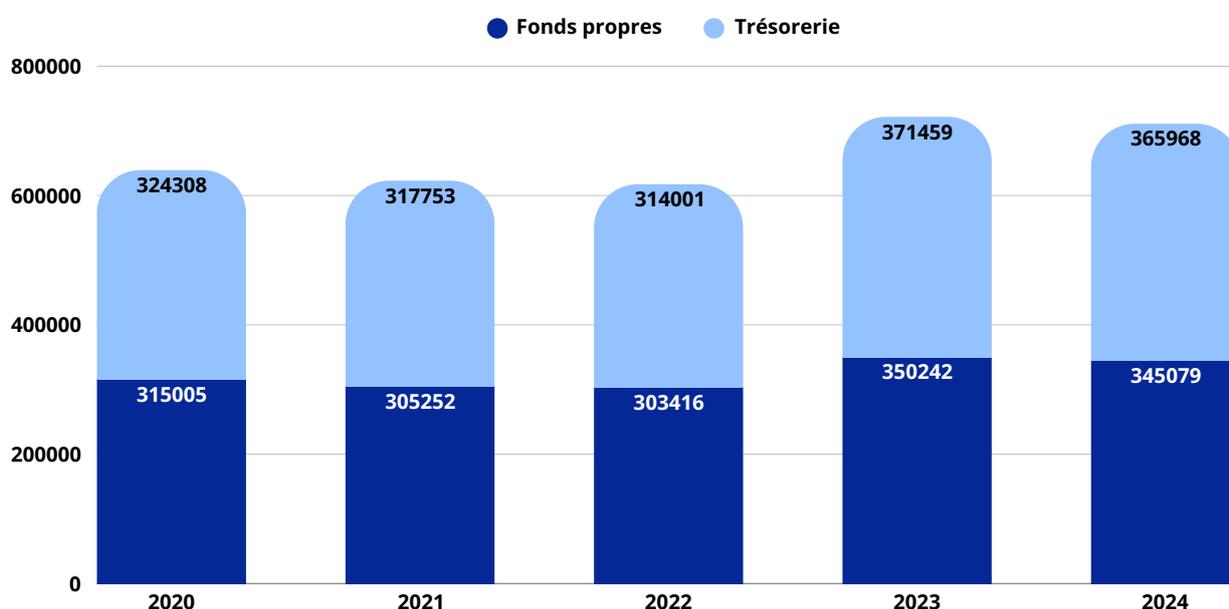
Trésorerie et Fonds Propres

Analyse Financière

En parallèle, notre trésorerie et nos fonds propres ont fait l'objet d'une gestion rigoureuse afin de permettre une stabilité financière nécessaire à nos diverses initiatives.

La courbe ci-dessous illustre l'évolution de ces indicateurs financiers de 2020 à 2024.

EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET DE LA TRÉSORERIE DE L'URPS MKLB



La diminution de la trésorerie en 2024 par rapport à 2023, associée à une augmentation des dettes fournisseurs nous amène à un résultat négatif de 5 163€ qui est compensé par un report de trésorerie 2023 votée par l'Assemblée Générale le 20 juin 2024.

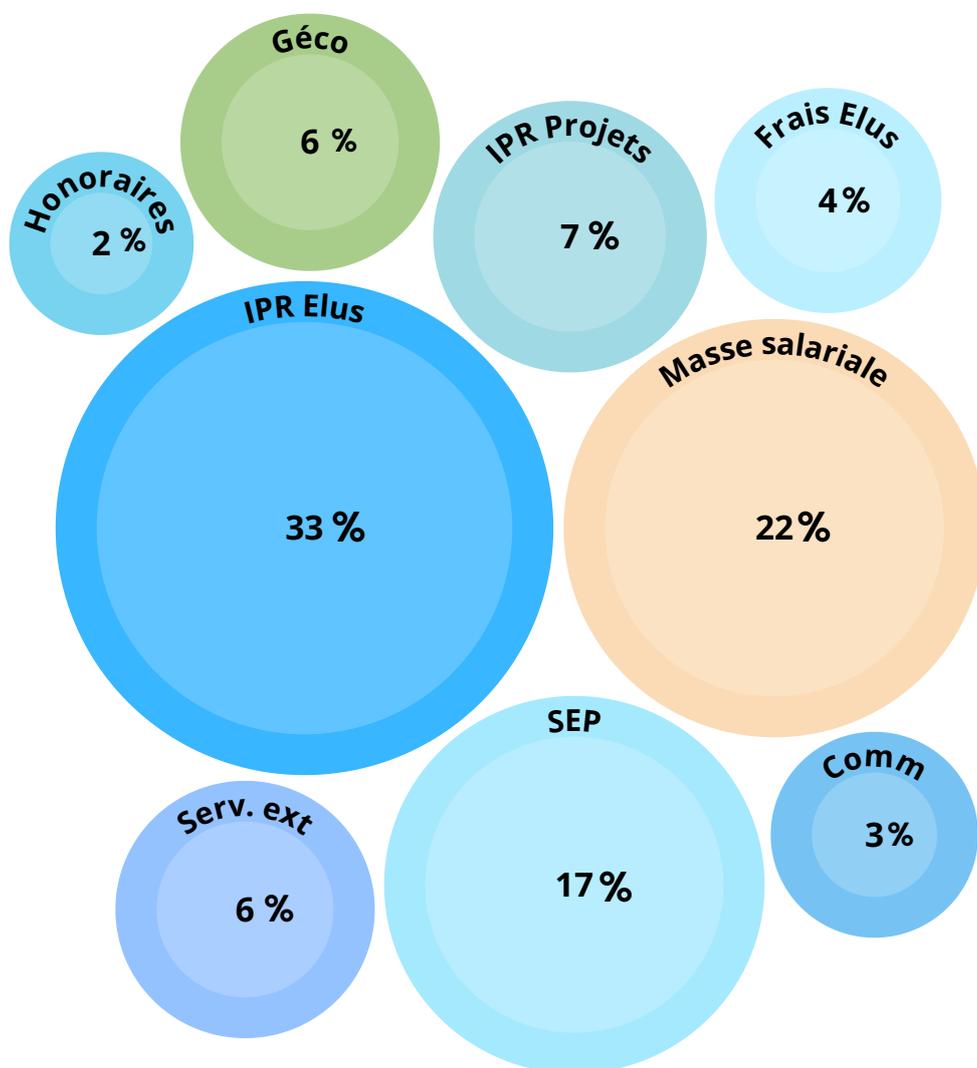
Postes de Dépense en 2023

Répartition des Dépenses

En 2024, nos dépenses principales ont consisté en des indemnités pour perte de revenus IPR (33%), les coûts de la masse salariale (22%) et les dépenses associées à la SEP (17%).

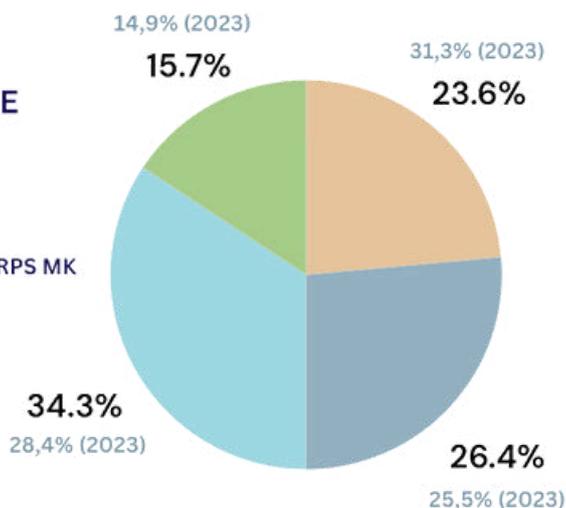
Les charges de fonctionnement connaissent une augmentation de 27,2% par rapport à 2023.

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES DÉPENSES AU 31/12/2024



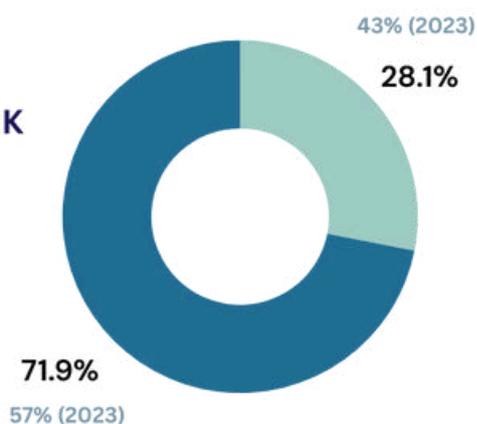
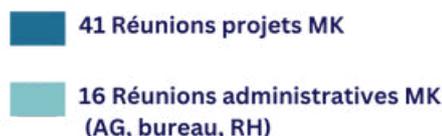
L'ACTIVITÉ

RÉPARTITION RÉUNIONS PAR TYPOLOGIE



En 2024, l'URPS Kiné Bretagne a pris part à **242 réunions** (208 en 2023), comprenant à la fois des représentations institutionnelles et des groupes de travail, qu'ils soient interprofessionnels ou exclusivement monoprofessionnels.

RÉPARTITION RÉUNIONS INTERNES URPS MK



Il convient de souligner que la majorité des réunions internes organisées par l'URPS MK est **consacrée aux projets, représentant 71 % de l'ensemble**.

RÉPARTITION RÉUNIONS INTER-URPS



Concernant les réunions inter-URPS, **l'URPS MK a participé à davantage de réunions de représentations (59 %) que de projets**.

LA COMMUNICATION

Afin de communiquer avec les kinés libéraux bretons sur l'actualité de la profession et les projets portés par l'URPS, il est utilisé différents outils :



La page Facebook de l'URPS est suivie par **643 abonnés**.



Le compte LinkedIn de l'URPS (page gestionnaire et page d'entreprise cumulées) est suivi par **560 abonnés**.



Le site internet, est régulièrement mis à jour et est visité par environ **150 visiteurs par mois**.

Un pic de consultation a été observé en fin d'année avec **plus de 530 visiteurs/mois à la suite de la publication du nouveau zonage kiné breton**.

La newsletter mensuelle :

"Kiné Breizh News" est envoyée sur demande par email à l'ensemble des kinés libéraux bretons et des principaux partenaires.

L'équipe de l'URPS est ravie de son **haut taux d'ouverture d'au moins 35%**, soulignant la **qualité des informations diffusées** et de l'intérêt de la profession pour celles-ci.



La commission communication de l'URPS :

Depuis janvier 2022, l'URPS Kiné Bretagne a **repensé sa stratégie de communication**. Deux élus de l'URPS, **Rozenn LAURENT** et **Maxime LE GAL** se sont pleinement investis sur ce dossier.

Différents travaux ont été menés et participent à **l'amélioration continue de nos communications internes et externes** :

- Création d'une nouvelle charte graphique et refonte du site internet (2022)
- Refonte de la trame de la newsletter mensuelle (2023)
- Relecture et actualisation de notre site internet (2024)
- Création d'une nouvelle rubrique sur notre site internet sur les avancées de la profession "flash info kiné" (2024)
- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des élus de l'URPS (2024)



L'URPS À VOTRE RENCONTRE

Pauline Hubert Bréhin, chargée de mission à l'URPS est allée en immersion en fin d'année 2024 auprès de trois kinésithérapeutes libéraux bretons.

- **Rozenn Laurent, kiné à Guingamp (22)** et Secrétaire de l'URPS Kiné Bretagne
- **Maxime Le Gal, kiné à St Marcel (56)**, élu de l'URPS Kiné Bretagne et Président de la CPTS Pays de Ploëmel Cœur de Bretagne
- **Pascale Fillion, kiné à Rennes (35)**, Vice-secrétaire de l'URPS Kiné Bretagne et Secrétaire de la CPTS Cœur de Rennes.

Au sein de leurs cabinets libéraux, **chaque kiné possède une réalité différente** en fonction de son parcours de formation, de ses expériences, de son territoire ou bien de son investissement au sein de l'exercice coordonné.

Ces rencontres, riches d'échanges, permettent à l'URPS de pouvoir être en contact direct avec des professionnels de santé, ceci dans le but de pouvoir **mieux représenter la profession de kinésithérapeute**.

L'URPS remercie vivement les professionnels qui ont accueilli Pauline et qui lui ont présenté leur quotidien.

Pour finir, **quelques mots de Rozenn, Maxime et Pascale sur leurs motivations à s'engager au sein de l'URPS** :

*« un engagement associatif relevant d'un intérêt public »,
« permet de sortir de son cabinet où on est parfois hors sol »,
« mettre en avant la profession et la faire avancer »,
« se stimuler intellectuellement et être au fait de l'actualité »,
« développer des projets interprofessionnels »*

...

L'URPS Kiné Bretagne à votre rencontre..



Immersion de la
chargée de mission
de l'URPS au sein de
cabinets de kinés
libéraux bretons



LES PROJETS INTERNES

- **Démographie**



L'année 2024 a marqué l'aboutissement des travaux préparatoires au zonage prévu par l'avenant 7.

Une enquête démographique a été lancée en début d'année afin d'identifier plus finement les besoins des kinésithérapeutes et les problématiques spécifiques à notre territoire. Cette mission a été confiée à Mme Raynaud, géographe spécialisée dans l'accès aux soins.

Cette enquête a été un vrai succès puisque **28% des 3 686 kinés libéraux de Bretagne ont répondu, rendant cette enquête représentative** tant par le nombre que par la répartition sur l'ensemble du territoire.

L'URPS a activement participé aux trois groupes de travail régionaux organisés avec l'ARS, les IFMK, les Ordres et la Région.

Grâce à ces échanges, **l'adaptation maximale de 2,5 % de la population a pu être mise en œuvre, aboutissant à la publication du nouveau zonage le 21 novembre 2024.**

Pour accompagner cette évolution, **deux flyers d'information** ont été élaborés par le GT. Ils présentent **la nouvelle cartographie, les spécificités du zonage et les contrats d'aides incitatives**. Diffusés via notre newsletter, ces documents ont suscité un réel intérêt, avec un taux d'ouverture de 50 %, soit 1 553 lecteurs sur 3 373 destinataires.

Enfin, l'URPS s'est mobilisée pour répondre aux nombreuses interrogations des kinésithérapeutes bretons concernant les conséquences du nouveau zonage sur leurs futures installations ou l'évolution de leurs cabinets



FLYERS ZONAGE



- **Accès direct et protocole de coopération**



L'Avenant 7 à la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes a marqué une étape importante en rendant **conventionnel l'accès direct à la kinésithérapie tel que défini dans le Code de la santé, suite à la loi RIST.**

Il permet également, sous certaines conditions, le renouvellement des prescriptions en kinésithérapie.

Dans ce contexte, l'URPS Kiné Bretagne a déployé plusieurs **outils d'information et d'accompagnement** pour soutenir les professionnels dans l'appropriation de

ces évolutions réglementaires :

- **Une fiche synthétique sur les types d'accès direct en kinésithérapie** a été diffusée à l'ensemble des kinés bretons. Cette fiche a également fait l'objet de présentations à d'autres URPS et à la demande de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP).
- **Un mémo prescription, élaboré en collaboration avec l'URPS Médecins libéraux** de Bretagne, précise les modalités de rédaction d'une prescription en kinésithérapie. Ce document vise à favoriser une compréhension commune entre médecins et kinésithérapeutes.
- **Une fiche de synthèse sur le renouvellement des prescriptions** a également été publiée afin de clarifier les conditions dans lesquelles un kinésithérapeute peut renouveler une prescription existante.

Par ailleurs, l'URPS a été sollicitée par **une MSP souhaitant mettre en place un protocole de coopération** portant sur la prise en charge de l'entorse de cheville. Afin d'accompagner cette démarche, l'Union a joué **un rôle d'intermédiaire entre la MSP, l'ARS et la CPAM**, en relayant les questions soulevées par les professionnels de terrain.

Afin d'informer davantage les kinésithérapeutes bretons sur les différents types d'accès direct, **un webinaire sera organisé par l'URPS début 2025** à destination des kinésithérapeutes, des étudiants et des coordinatrices en exercice coordonné.



[FICHES - MÉMO](#)



• **Balnéothérapie**



Face aux difficultés rencontrées par les kinésithérapeutes dans le maintien de conditions d'hygiène et de qualité de l'eau conformes pour la pratique de la balnéothérapie, l'URPS Kiné Bretagne, en partenariat avec le CROMK, a décidé de se saisir du sujet afin d'apporter des solutions concrètes et adaptées à la réalité du terrain.

Plusieurs rencontres réunissant l'ARS, le CROMK et l'URPS Kiné Bretagne ont permis de dresser **un état des lieux des pratiques actuelles et des difficultés rencontrées**, et ainsi de définir des axes d'intervention prioritaires.

Dans cette dynamique, **une formation à destination des praticiens a été mise en place avec un financement de l'ARS. Déclinée en quatre sessions départementales au printemps 2024, cette formation a rencontré un accueil favorable.** Afin de poursuivre cet accompagnement et de soutenir une offre de soins en balnéothérapie régionale homogène de nouvelles sessions sont prévues pour 2025.

• Femme Enfant



Le groupe de travail « Pédiatrie » a évolué cette année et porte désormais le nom de « **Femme - Enfant** », afin de mieux refléter l'élargissement de ses axes de travail en 2024.

• **Fiche pratique : kinésithérapie et grossesse**

Une fiche a été élaborée pour mettre en lumière le rôle du kinésithérapeute auprès de la femme enceinte. Elle aborde la prise en charge des douleurs spécifiques à la grossesse (lombalgies, douleurs ligamentaires, etc.) ainsi que la rééducation post-partum, notamment périnéale et abdominale.

• **Courrier d'information : bronchiolite et bilan respiratoire pédiatrique**

Un courrier à destination des médecins a été rédigé afin de favoriser une prise en charge optimisée de la bronchiolite du nourrisson.

Par ailleurs, une fiche d'évaluation a été créée pour structurer le bilan de kinésithérapie respiratoire pédiatrique, facilitant ainsi l'analyse clinique et l'adaptation des soins.



FICHES - COURRIER



• Journées d'installation et tuteur de stage



Les travaux de ce groupe de travail sont menés en collaboration avec **les Ordres (CDO et CRO), les deux IFMK bretons (Brest et Rennes), ainsi que l'ARS et la CPAM.**

Il a été décidé de mettre en place **une journée de l'installation** avec un programme commun aux deux IFMK, visant à :

- **Présenter les démarches administratives** à effectuer après l'obtention du diplôme (ARS, CPAM, Ordre, URSSAF)
- **Faire découvrir l'URPS ainsi que les structures d'exercice coordonné**
- **Informersur le zonage et les réalités d'installation**
- **Permettre des retours d'expérience d'anciens étudiants**

Ces journées se sont déroulées le 18 juin à Rennes et le 21 juin à Brest.

Les partenaires impliqués ont été les suivants : l'ARS, la CPAM, l'URSSAF, l'URPS, La Médicale et la MPL (à Rennes), AGAkam (à Brest), d'anciens étudiants.

Autres actions réalisées à Brest :

- **Présentation de l'URPS aux étudiants**
- **Participation au cabinet virtuel**

Une charte du tuteur de stage a également été construite cette année, afin d'encourager les kinésithérapeutes à devenir tuteurs, redéfinir leur rôle et cadrer l'accompagnement des stagiaires.

L'URPS Kiné Bretagne soutient également les étudiants kinés bretons en **diffusant leurs questionnaires de mémoire sur son site internet** et en relayant ces initiatives via sa newsletter mensuelle.



[CHARTE](#)



- **Soins écoresponsables**



L'année 2024 a été marquée par la création de ce groupe de travail portant sur les soins écoresponsables.

Kiné Co2

L'URPS Kiné Bretagne participe aux côtés des autres URPS MK de France à un projet visant à développer **un outil de calcul d'empreinte carbone des cabinets de santé**.

Afin de mener à bien ce projet, l'URPS a répondu à un appel à projet auprès de l'ARS Bretagne. Notre projet n'a pas été retenu dans ce cadre mais l'ARS Bretagne soutient la démarche par le biais d'un financement.

Ainsi, près de 9 cabinets de kinés libéraux bretons pourront participer à l'expérimentation globale.

Les écokinés

Une formation proposée par les écokinés a été co-organisée avec l'URPS Kiné Bretagne ainsi que la CPTS Rennes Nord.

Marc-Antoine POTIN et Franck ADRIAN, élus à l'URPS ont pu y participer aux côtés de Pauline HUBERT BRÉHIN, la chargée de mission de l'URPS.

Cette journée avait pour objet de **prendre conscience des liens entre santé publique, écologie et pertinence des soins**.

Différents ateliers et jeux interactifs ont été proposés par les animateurs /et kinés de métier, Etienne LE BASTARD et Pauline ROLAND afin d'informer sur les gestes à adopter pour rendre son cabinet plus écoresponsable.

Un travail de restitution reste à effectuer afin de pouvoir diffuser plus largement les bonnes pratiques à mettre en place quotidiennement au sein de son cabinet.

LES PROJETS INTER-URPS



• Le Copil inter-URPS



Le Comité de Pilotage inter-URPS, connu sous l'acronyme « COPIL Inter-URPS », réunit tous les premiers mardis du mois, les URPS Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiçures-Podologues, Pharmaciens et Sages-Femmes de Bretagne.

Le COPIL inter-URPS mène une réflexion commune autour du développement de l'exercice pluridisciplinaire et des pratiques coopératives et ce pour apporter une réponse partagée aux sollicitations de nos partenaires et mettre en œuvre des **projets de santé publique interprofessionnels innovants**.

Les URPS bretonnes se sont unies pour lancer en juin 2023 leur site internet permettant de communiquer sur leurs projets communs.



OUTILS INTER URPS



• Le repérage des patients âgés fragiles



Le projet PAF (Personnes Âgées Fragiles) accompagne les équipes de soins primaires travaillant sur **le repérage de la perte d'autonomie et des fragilités**.

L'objectif est d'apporter des outils aux équipes volontaires, afin qu'elles s'approprient la démarche.

L'année 2024 a été l'occasion de débiter **un travail d'évaluation du projet** et d'obtenir **le renouvellement du financement attribué par l'ARS** afin de poursuivre les actions engagées.

Différentes fiches outils sont disponibles et notamment sur la thématique de la **prévention de la chute de la personne âgée**.

Agnès AUBERT et Franck ADRIAN, représentent les kinés libéraux bretons au sein de ce groupe de travail.



OUTILS PAF



• La santé des soignants



La commission inter-URPS « Santé des soignants » poursuit ses travaux en faveur de **la prévention des risques professionnels** des soignants libéraux :

- **Participation à la soirée SPS** organisée le 3 avril 2024 à Rennes, où Serge Colombel est intervenu en tant que participant à la table ronde
- **Publication de trois fiches "Santé des soignants"** en juillet 2024, avec une actualisation réalisée en octobre 2024 afin de maintenir leur pertinence
- **Test et adaptation de la formation "Gérer l'agressivité"** en octobre 2024, dans la perspective d'un déploiement auprès des soignants libéraux en 2025 ;
- **Participation au séminaire "Violences faites aux soignants"** le 21 novembre 2024 à Ergué-Gabéric (29)
- Démarrage de discussions avec la Gendarmerie en vue de la mise en place d'une **convention de partenariat** visant à renforcer la sécurité des soignants
- Poursuite des échanges autour de **l'adhésion inter-URPS à l'association SPS**, afin de formaliser un soutien commun à cette structure dédiée à la santé mentale des professionnels de santé.

Serge COLOMBEL, représente les kinés libéraux bretons au sein de ce groupe de travail.



BOITE À OUTILS



• La promotion de la vaccination (Gécovax)



Cette année encore, l'URPS kiné s'est attachée à suivre les travaux de l'inter URPS, notamment ceux du groupe thématique GECOVAX qui, sans surprise, se focalise sur la vaccination.

S'il est vrai que notre profession n'est pas « effectrice » dans ce dossier et ne vaccine pas, il est capital que nous participions chaque jour au contact de nos patients à la promotion de la santé et en particulier de la vaccination.

À GECOVAX, on parle bien entendu des vaccinations saisonnières contre la grippe et maintenant la COVID. On parle également des autres campagnes qu'il convient de promouvoir, comme la vaccination contre HPV. Le lien avec les CPTS et les MSP du territoire breton est plus que jamais important, pour cette promotion, mais aussi pour l'effectation auprès des établissements scolaires par exemple.

Il est aussi question des nouveaux vaccins, comme celui contre le VRS qui probablement ne concerne pas que les nourrissons et des campagnes à venir autour par exemple du pneumocoque.

On s'interroge également sur le faible niveau de vaccination antigrippale des soignants et en particulier des libéraux.

Pour toutes ces choses, GECOVAX met à disposition des outils de promotion, de diffusion, d'explications.

Tristan Maréchal, représente les kinés libéraux bretons au sein de ce groupe de travail.



BOITE À OUTILS



- **Les patients en danger**



Un constat a été partagé entre les élus des différentes URPS Bretonnes :

La difficulté en tant que professionnel de santé de réaliser une démarche de signalement ou d'information préoccupante pour un patient en danger. Cela peut être par méconnaissance, complexité à trouver la bonne information et par la multiplicité des textes et des ressources disponibles.

Un nouveau groupe de travail en interprofession a été créé sur cette thématique où chacun peut être concerné par la nécessité de devoir signaler la situation d'un patient en danger.

Le GT souhaite **sensibiliser les professionnels de santé en créant une boîte à outils contenant des fiches synthétiques ou un guide d'aide** à la rédaction de signalements et d'informations préoccupantes.

Le public ciblé est pour l'instant l'enfance, l'adulte le sera dans un second temps.

La première étape est la réalisation d'un **état des lieux de l'existant** car de nombreuses ressources sont disponibles à ce sujet. Le GT a sollicité les différentes URPS, et notamment celles ayant un **Conseil de l'Ordre, sur les travaux potentiels déjà effectués.**

François-Xavier SALMON, représente les kinés libéraux bretons au sein de ce groupe de travail.

- **L'annuaire régional de soins oncologiques de support**

L'OMÉDIT Bretagne (Observatoire du Médicament, des Dispositifs médicaux et de l'innovation Thérapeutique) est une structure régionale d'appui et de vigilance, d'évaluation, d'information et d'expertise scientifique.

Le réseau Oncobretagne est le Dispositif Spécifique Régional du Cancer (DSRC) de la région Bretagne.

L'Omédit Bretagne, le réseau OncoBretagne ainsi que l'inter-URPS Bretagne ont mis en place un comité de pilotage dont les travaux doivent aboutir à l'élaboration d'un annuaire régional dédié aux Soins Oncologiques de Support (SOS).

Ce dernier a vocation à répertorier :

1. Les 9 soins de support socles et complémentaires définis par l'Institut National du Cancer (INCa) ;
2. D'autres soins de support, habituellement proposés aux patients mais qui ne figurent pas dans le panier de l'INCa (réflexologie, socio esthétique..) ;
3. Les établissements et/ou professionnels de santé libéraux qui les proposent
4. Les programmes d'Education Thérapeutique du patient (ETP) existants.

Deux groupes de travail ont été créés pour travailler le cahier des charges et le fonctionnement de l'annuaire (procédure d'intégration des professionnelles, la charte d'engagement aux valeurs éthiques).

Plusieurs réunions dont une soirée cas clinique ont été organisées en 2024.

Un premier déploiement de l'annuaire a été initié en 2024 sur des territoires pilotes.

Le référencement des organismes et professionnels proposant des soins de support est en cours.

Un déploiement global est prévu pour 2025.

Une 1ère journée prévention en oncologie est prévue pour mars 2025.

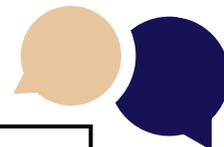
Rozenn LAURENT, représente les kinés libéraux bretons au sein de ce groupe de travail.

Corinne MASSERON, participe au conseil d'administration d'Oncobretagne et est mandatée par l'URPS Kiné Bretagne pour participer au copil.

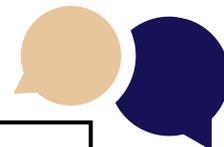


REPRÉSENTATION DANS LES INSTANCES

INSTANCES	DESCRIPTIFS	ELUS REFERENTS
La Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie	<p>La CRSA Bretagne est un lieu d'expression des acteurs de santé et des usagers. Elle recueille les aspirations et les besoins en matière de santé, favoriser l'appropriation collective des enjeux de santé par les acteurs et participer ainsi à l'élaboration du Projet Régional de Santé (PRS).</p> <p>Elle est composée de 104 membres titulaires élus pour 5 ans répartis en 8 collèges (collectivités territoriales, représentants des usagers, conseils territoriaux de santé, partenaires sociaux, acteurs de la cohésion et de la protection sociale, acteurs de la prévention et l'éducation pour la santé, offreurs de service de santé, personnalités qualifiés</p> <p>La CRSA organise ses travaux au sein des formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une assemblée plénière• La commission permanente• Les 4 commissions spécialisés :<ul style="list-style-type: none">◦ Commission spécialisée prévention (CSP)◦ Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS)◦ Commission spécialisée dans les prises en charge et l'accompagnement médico-sociaux (CSMS)◦ Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé (CSDU)	<p>Titulaire : Franck ADRIAN</p> <p>Suppléante : Sterenn HOUEL</p>
La Cellule d'Appui Régionale des Projets d'Exercice Coordonné	<p>La CARPEC suit l'avancée des projets d'exercice coordonné des acteurs de terrain et examine les demandes d'accompagnement.</p>	<p>Titulaire : Franck ADRIAN</p>
Le Comité Stratégique de l'exercice coordonné	<p>Afin de piloter l'accompagnement et le déploiement de l'exercice coordonné. Les URPS bretonne avec l'ARS et les CPAM ont décidé de créer cette instance politique de pilotage. L'URPS a siégé aux deux rencontres de cette année 2024.</p>	<p>Titulaire : Franck ADRIAN</p>



INSTANCES	DESCRIPTIFS	ELUS REFERENTS
Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)	<p>Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS), au nombre de 7, s'inscrivent dans une volonté de développement de la démocratie en santé.</p> <p>Ils constituent une véritable instance de débats, de concertations et de réflexions partagées au service des acteurs du système de santé et des usagers en proximité.</p> <p>Ils sont identifiables par les 7 territoires de santé.</p>	<p>CTS Finistère Pen AR Bed</p> <ul style="list-style-type: none">• Sterenn HOUEL• Adeline KERVAREC <p>CTS Lorient Quimperlé</p> <ul style="list-style-type: none">• Isabelle LE COZ (mandatée)• Paul Emmanuel MOULIN (mandaté) <p>CTS Brocéliande Atlantique</p> <ul style="list-style-type: none">• Maxime LE GAL• Franck ADRIAN <p>CTS Haute Bretagne</p> <ul style="list-style-type: none">• Olivier DARTOIS <p>CTS Saint Malo Dinan</p> <ul style="list-style-type: none">• Anne-Marie BOURDEAU• Chiraz ROY <p>CTS Armor</p> <ul style="list-style-type: none">• Rozenn LAURENT• Agnès AUBERT <p>CTS Cœur de Breizh</p> <ul style="list-style-type: none">• Mickaël MEUROU
Santé environnement	<ul style="list-style-type: none">• Conférence annuelle du CRSE à Lorient• Comité d'orientation du PRSE 4• COPIL TEES (Transition Ecologique et Energétique en Santé).• Webinaire inter-URPS écoresponsabilité du 19.12.24 et diffusion de son replay	<p>Titulaire : Franck ADRIAN</p>



INSTANCES	DESCRIPTIFS	ELUS REFERENTS
COPIL Formation PACTE de soins primaires	<p>L'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) met en œuvre un programme de formation et d'appui destiné aux coordonnateurs d'équipes de soins primaires, en partenariat avec la Haute Autorité de Santé (HAS), la Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé (FFMPS), l'ARS, les URPS et l'Association GECO Lib'.</p> <p>Ce programme vise à :</p> <ul style="list-style-type: none">• soutenir l'émergence de la fonction d'animation management des équipes de soins primaires, en appui aux leaders professionnels ;• favoriser les pratiques pluriprofessionnelles et l'amélioration du service rendu aux patients et à la population desservie ;• contribuer à la pérennisation des équipes de soins primaires.	<p>Titulaire : Franck ADRIAN</p>
La Commission Régionale CPTS (CRCPTS)	<p>La CRCPTS valide les étapes permettant la constitution des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sur le territoire Breton. Composée de représentants de l'ARS, des URPS, des Fédérations Hospitalières et médico-sociales, de l'Assurance Maladie et des usagers.</p>	<p>Titulaire : Franck ADRIAN</p>
Le Groupement de Coopération Sanitaire e-Santé (GCS e-santé Bretagne)	<p>Créé en 2007 par des fédérations de professionnels et d'établissements de santé, le GCS e-Santé Bretagne est un organisme régional à but non lucratif, accompagnant les professionnels de santé bretons dans la mise en place et l'utilisation de solutions numériques adaptées. Il pilote le projet GRADE (Gestion Régionale de l'Accès aux Données de sante et des Échanges) qui s'inscrit dans la dynamique du Ségur du numérique en sante.</p>	<p>Titulaire : Olivier DARTOIS</p>

Accompagnement vers l'exercice coordonné



L'URPS Kiné participe au fonctionnement et au développement de l'association GECO Lib', au travers de son financement et la participation à la gouvernance. Franck ADRIAN, est secrétaire général de l'association GECO Lib'.

L'URPS Kiné Bretagne a financé par une dotation de 12 000.02 € l'association GECO Lib' en 2024 pour accompagner les kinés libéraux vers l'exercice coordonné.

Le CPOM (Contrat Pluri-Annuel d'Objectifs et de Moyens) entre l'ARS et GECO Lib' portant sur l'accompagnement des CPTS en Bretagne a permis le déploiement de la méthode d'accompagnement.

GECO Lib' accompagne les professionnels de santé libéraux qui souhaitent s'investir dans un exercice coordonné en apportant des outils, des compétences, des espaces d'échanges et un apprentissage partagé afin que les professionnels puissent structurer leur exercice coordonné.

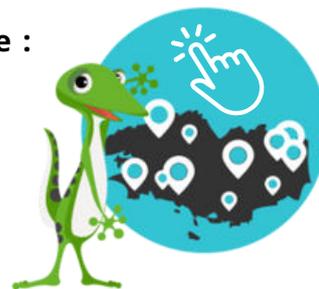
Malgré les difficultés RH, Gécolib a continué :

- d'accompagner les CPTS et celles-ci ont toutes validées leur projet de santé,
- d'organiser deux Gécoordo en présentiel : instance qui permet aux coordinateurs de CPTS de partager leurs expériences, outils et projets.
- de prolonger le CPOM avec l'ARS bretagne de juin à décembre 2025.
- d'enclencher le recrutement d'une nouvelle équipe salariée qui viendra remplacer Sybille le bourgeois, Pauline Rebulard et Ludivine Gauthier qui ont permis à Gécolib de poursuivre ses activités.

Un audit début 2025 permettra de repenser la structuration de l'association à travers ses axes stratégiques et ses objectifs ainsi que sur la constitution d'une nouvelle dynamique d'équipe.

Quelques chiffres de l'exercice coordonné en Bretagne :

- 23 ESP (+ 3 en 2024)
- 188 MSP (+ 18 en 2024)
- 47 centres de santé (+ 2 en 2024)
- 37 CPTS (+ 12 en 2024)



LES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS 2024

Mars

Journée inter-URPS MK
à Arras



Assemblée Générale
URPS Kiné Bretagne

Avril

Parcours flamme
olympique

PARIS 2024



Journée inter-URPS
Bretagne à St Brieuc

Journée PRSE 4

PRIORITE 10
Promouvoir des environnements intérieurs favorables à la
santé

Accompagner et sensibiliser les professionnels du bâtiment, les gestionnaires d'ERP et le
grand public aux enjeux de Santé-Environnement depuis la construction jusqu'aux usages
des bâtiments.

OBJECTIF 19

Juin

Journée d'installation
IFMK Rennes



Assemblée Générale
Facs Bretagne

Octobre

Plénière CRSA
Présentation zonage MK



LES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS 2024

Novembre

Journée inter-URPS MK
à Montpellier



Journée régionale promotion
de la santé et prévention à Vannes

Soirée violences en santé
à Ergué-Gabéric



Décembre

Immersion de la chargée de mission
au sein des cabinets de santé



Formation Ecokiné



Rencontre avec Mme NOGUERA,
Directrice Générale de l'ARS Bretagne



Assemblée Générale
URPS Kiné Bretagne



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de **vos idées, vos commentaires et vos besoins**, l'équipe de l'URPS Kiné Bretagne est disponible pour vous répondre.

Merci de nous transmettre également vos coordonnées **si vous souhaitez recevoir notre newsletter mensuelle envoyée par email**.

13 E Bd de Solférino 35000 RENNES
accueil@urps-mk-bretagne.org
02 99 84 15 16

Site web



Linkedin



Facebook

